

Pa'Had David

Ki-Tétsé



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

Les ouvrages saints soulignent la redoutable précision du jugement divin. En effet, le Saint béni soit-Il tient compte de la totalité de nos actes, bons comme mauvais. Il serait erroné de penser que D.ieu n'aurait pas vu tel ou tel de nos gestes, car « un œil voit, une oreille entend et tous tes actes sont répertoriés dans le livre ». Il est donc inutile d'entretenir une telle illusion. Tel est bien le sens de cette phrase de la prière de Roch Hachana : « Car Tu Te souviens de tout ce qui est oublié, l'oubli n'existant pas devant Ton trône de gloire. » « Rien n'est dissimulé de Toi et rien n'est caché de Tes yeux. » La plus petite pensée est, elle aussi, jugée. Dès lors, comment sortir acquittés du jugement ?

Pour ce faire, on aura l'intelligence de vivre à l'aune de la Torah et d'exploiter ses années d'existence pour observer les *mitsvot*, étudier la Torah et servir le Créateur. De la sorte, on pourra se présenter au jugement avec des mérites à son actif, muni de réponses aux questions poignantes posées par le Tribunal céleste.

De nombreux individus refusent qu'on leur parle de la fin qui les attend. Ils tentent de refouler cette pensée inconfortable. Personnellement, je pense qu'ils ont tort, car il s'agit là d'une réalité incontournable. D.ieu a créé l'homme mortel. Il nous incombe de prendre conscience du fait que ce monde est éphémère, comme l'a exprimé le roi David : « La durée de notre vie est de soixante-dix ans et, à la rigueur, de quatre-vingts ans. » En tout cas, on ne peut vivre plus de cent vingt ans.

Même un millionnaire n'est pas en mesure d'acheter ne serait-ce un seul instant de vie supplémentaire à ce que l'Éternel lui a alloué. L'homme ne peut échapper à la mort et, contre son gré, il doit un jour quitter ce monde et rendre compte de l'ensemble de ses actes. Dans ce cas, quel intérêt de fuir cette réalité en refusant d'y songer ? Au contraire, l'homme avisé gardera toujours à l'esprit le jour de la mort, pensée qui l'aidera à repousser le mauvais penchant et à se renforcer dans son service divin.

maskil LéDavid

Le souvenir de la mort, plus qu'un bon conseil



Il y a quelque temps, j'étais invité à rencontrer un des rois importants du monde. Peu auparavant, j'avais également rencontré le président d'un autre pays. Il est difficile de décrire la grande émotion que j'éprouvai à l'approche de ces rendez-vous. Je m'y préparai scrupuleusement, réfléchis et pesai soigneusement les mots que je prononcerai, afin de savoir quoi dire et de quelle manière, le

moment venu, de sorte que mes paroles

soient agréées par le roi et le président. Ensuite, je me remis en question, en pensant : « Si je me prépare avec tant de soin à rencontrer un roi humain, combien plus dois-je me préparer au jour où je devrai quitter ce monde et me présenter devant le Roi des rois, le Saint béni soit-Il, pour Lui rendre compte de mes actes ? » Cette pensée introduisit en moi une grande peur et des pensées de contrition.

Comme nous l'avons dit, la plupart des gens préfèrent ne pas réfléchir à la fin qui les attend. Certains ne s'imaginent même pas qu'un beau jour, ils devront se tenir devant le Maître du monde pour comparaître en justice, car le mauvais penchant efface cette réalité de leur esprit, afin qu'ils poursuivent leur routine et n'éprouvent pas d'éveil intérieur les poussant à se repentir. Cependant, nous devons être plus intelligents que notre penchant et, plutôt que de nous laisser aveugler par lui, nous rappeler constamment qu'un terme a été fixé à notre existence. Cette conscience permanente nous aidera à exploiter de manière optimale les années que l'Éternel nous a allouées pour nous consacrer à la Torah et aux *mitsvot*.

En définitive, le souvenir du jour de la mort n'est pas uniquement un bon conseil, mais une véritable obligation incombant à tout Juif. Celui qui manquerait à ce devoir commettrait un péché pour lequel il devrait se confesser. Car ce rappel est crucial en cela qu'il détient le pouvoir de renforcer l'homme dans sa pratique de la Torah et des *mitsvot* et de l'éloigner du péché.

14 Élouï 5782
10 septembre 2022

1255

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	6:17	6:33	6:26	7:58
Clôture du Chabbat	7:28	7:30	7:30	9:03
Rabbénou Tam	8:08	8:07	8:07	9:53



Hilloulot

Le 14 Élouï, Rabbi Mordékhaï Berdugo

Le 14 Élouï, Rabbi Yaakov Méloul, président du Tribunal rabbinique de Wozen

Le 15 Élouï, Rabbi Yaakov Kapel

Le 15 Élouï, Rabbi Amram Ben Diwan

Le 16 Élouï, Rabbi Its'hak haCohen Shapira

Le 16 Élouï, Rabbi Yi'hia Shneor

Le 17 Élouï, Rabbi 'Haïm Benbenisti, auteur du *Knesset Haguédola*

Le 17 Élouï, Rabbi Chlomo 'Haïm Perlov

Le 18 Élouï, Rabbi Abdallah Somekh, auteur du *Ziv'hé Tsédek*Le 18 Élouï, le Maharal de Prague, auteur du *Gvourot Ari*

Le 19 Élouï, Rabbi Saliman Ménahem Mani

Le 19 Élouï, Rabbi Arié Leib Makovitsky, auteur du *Lev Haari*

Le 20 Élouï, Rabbi Yossef Chlomo Kahanman, le Rav de Ponievitz

Le 20 Élouï, Rabbi Moché Arié Friand, président du Tribunal rabbinique orthodoxe de Jérusalem





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Peut-on prendre en captivité le mauvais penchant ?

La plus grande difficulté d'un Juif, lorsqu'il découvre que la Torah correspond à la vérité, est d'admettre que, jusqu'à ce jour, son existence a été vaine. Plus il est âgé, plus c'est ardu. Par exemple, s'il a cinquante ans, il réalise le gaspillage de toutes ses années passées où il n'a mis ni les *tefillin* ni les *tsitsit*, n'a ni étudié la Torah ni récité le *birkat hamazone* ni n'a respecté le Chabbat. Quelle cruelle déception ! Comment surmonter le mauvais penchant qui, en s'appuyant sur cet argument défaitiste, nous empêche de rejoindre la voie de la vérité ?

Au début de notre section, il est écrit : « Quand tu iras en guerre contre tes ennemis, que l'Éternel, ton Dieu, les livrera en ton pouvoir, et que tu leur feras des prisonniers. » (*Dévarim* 21, 10) D'après nos Maîtres, la Torah évoque ici la lutte que nous devons mener contre le mauvais penchant. Mais est-il possible de le prendre en captivité ? En outre, pourquoi est-il dit *véchavita chivio* (tu captureras ses captifs) plutôt que *véchavita oto* (tu le prendras en captivité) ?

Car il est impossible de prendre en captivité le mauvais penchant. Il continuera toujours à assumer son rôle. Toutefois, il est possible de lui reprendre ce qu'il nous a lui-même pris. Il nous a pris des jours, des années, des Chabbatot, des fêtes, de nombreuses *mitsvot* de la Torah.

À travers le verset précité, l'Éternel souligne qu'il existe une manière de reprendre à cet adversaire ce qu'il nous a pris : en le combattant. Le cas échéant, non seulement Dieu nous donnera les forces nécessaires pour cette lutte, mais, en plus, Il nous permettra de récupérer tout ce qu'on a perdu. De plus, si on aide un autre Juif à reconnaître le Créateur, chaque *mitsva* qu'il accomplit nous sera créditée.

Si un homme autrefois éloigné du judaïsme a eu le mérite de se soumettre au joug divin et, ensuite, encourage ses connaissances et d'autres Juifs éloignés à l'imiter, en leur faisant goûter la saveur de ses découvertes, les *mitsvot* observées par ces derniers représentent pour lui d'innombrables mérites, qui comblent le vide de ses années passées.

Rabbi Réouven Elbaz *chelita* affirme : « Je vois des jeunes gens, enfants du Saint béni soit-Il, que le mauvais penchant a pris sous sa coupe. Ils ont des âmes saintes, mais sont malheureusement déjà tombés dans le quarante-neuvième degré d'impureté. Pourtant, ils recherchent Dieu. Ils arrivent chez nous comme des gouttes d'eau, à la quête d'une lumière éclairant leur vie. Les âmes de nos frères s'exclament : "Ramenez-nous au judaïsme, à la Torah et aux *mitsvot* !" Si seulement nous entendions leur appel provenant de Tel-Aviv ou de Ein 'Haroud, nous serions incapables de poursuivre notre routine !

« À une certaine occasion, je fus invité à parler au *kibouts* Mazra, situé dans le Nord, où l'on élève malheureusement des porcs. Je m'y rendis et pris la parole. Je peux attester qu'à travers les questions du public, j'ai entendu l'appel de leur âme juive. Ils étaient si intéressés qu'un groupe de jeunes acceptèrent d'aller à la *Yéchiva* pour en entendre davantage sur le judaïsme. Du plus profond de l'impureté d'un *kibouts* pratiquant l'élevage d'un animal défendu surgirent des âmes perdues. Demeurons-nous sourds à leur supplication ? »



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna
et de bita'hon
consignées par
le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto *chelita*

Les nombreux émissaires de l'Éternel

La veille des élections municipales, je manquai beaucoup de sommeil, car les deux nuits précédentes, je n'avais presque pas fermé l'œil, à cause d'un déplacement à l'étranger, long et épuisant. Avant d'aller dormir, je demandai à Monsieur Mikaël Bensoussan – que l'Éternel le protège – de venir me chercher à huit heures, le lendemain matin, afin de me conduire à la synagogue pour la prière de *cha'harit*. Il y avait également un office plus tôt, à sept heures, mais, cette fois, j'estimais que j'avais besoin de dormir un peu plus.

« Nombreuses sont les conceptions dans le cœur de l'homme, mais c'est le dessein de l'Éternel qui l'emporte. » Le lendemain, je me réveillai à cinq heures et ne parvins plus à me rendormir. Aussi, je me levai, me lavai les mains et m'assis pour étudier. Peu après, je regardai ma montre et vis qu'il était six heures et demie. Je me dis alors : « Dans une demi-heure, commence le premier *minian* et j'aimerais bien m'y joindre. Toutefois, que faire si j'ai dit à Mikaël de me rejoindre pour celui de huit heures ? » Conscient que le Saint béni soit-Il écoute toutes les prières, je m'adressai ainsi à Lui : « Maître du monde, les personnes zélées s'empressent d'accomplir les *mitsvot*. Je me suis réveillé plus tôt que prévu et je souhaiterais donc prier de bonne heure. Fais-moi un signe et dirige mes pas ! »

À peine eus-je terminé de parler que des coups retentirent à la porte. Quelle ne fut pas ma surprise de voir Mikaël sur le seuil. Étonné, je lui demandai : « Pourquoi es-tu venu avant l'heure que nous avions fixée ? » À son tour surpris, il répondit : « Il est presque huit heures. C'est ce que nous avions prévu. » Je repris : « Non, il est bientôt sept heures. » Il regarda sa montre et constata son erreur. Effrayé, il s'excusa et dit : « Il ne m'est jamais arrivé de faire une telle erreur. » Je souris et lui dis : « Cher Mikaël, tu n'as pas de quoi t'excuser. Ce n'est pas une erreur, mais un merveilleux effet de la Providence divine. J'espérais que tu viendrais plus tôt et j'ai prié l'Éternel pour que je puisse participer au premier office. Allons-y, à présent ! »

Il commenta : « L'Éternel accomplit la volonté de ceux qui Le craignent. »

Celui qui désire véritablement se plier à la volonté divine, mais rencontre des obstacles sur sa route, bénéficiera de l'assistance du Créateur, qui l'aidera à Le satisfaire en lui envoyant des émissaires.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Reconnaître ses péchés avant le jugement

Réfléchissons à ce que fait l'homme à l'approche du jugement. Il sait pertinemment qu'il va bientôt devoir se présenter devant le Roi du monde et lui donner un compte-rendu détaillé de ses actes. Pourtant, il n'en est nullement effrayé, car sa fierté l'empêche de voir ses défauts. Ainsi, il pense ne rien avoir à corriger et se croit prêt à comparaître en justice, certain qu'il sera acquitté, que ses bonnes actions dissimuleront ses mauvais actes. Il ignore la triste réalité selon laquelle ses péchés sont très nombreux. Malheur à lui s'il arrive ainsi au jugement ! Aveuglé par sa fierté, il ne parvient pas à marquer une pause dans sa routine pour se remettre en question et reconnaître ses torts.

Pendant le mois d'Éloul, il nous incombe de nous soumettre à un examen de conscience, d'analyser scrupuleusement nos actes. Si on trouve des défauts dans son cœur et des erreurs dans sa conduite, on s'empressera de les reconnaître devant l'Éternel, de Lui demander pardon et de se repentir sincèrement. Car « celui qui reconnaît son péché et l'abandonne sera gracié ».

Le Juif, Yéhoudi, est nommé d'après Yéhouda, car, à l'instar de ce dernier, il vérifie la justesse de ses actes et reconnaît ses manquements. Le patriarche Yaakov loua son fils ainsi : « Pour toi, Yéhouda, tes frères te loueront. » (*Béréchit* 49, 8) Le Targoum explique : « Tu as reconnu et n'as pas eu peur. » Yéhouda eut en effet le courage de reconnaître publiquement son erreur concernant l'épisode avec Tamar. Il n'eut pas honte d'avouer « Elle est plus juste que moi ». La Guémara souligne : « Yéhouda reconnut et n'eut pas honte. Qu'advint-il finalement ? Il mérita la vie du monde à venir. »

Dans son *Messilat Yécharim* (chap. 2), le Ram'hal écrit : « La prudence consiste, pour l'homme, à veiller à ses actes, c'est-à-dire à y réfléchir et à les surveiller pour vérifier s'ils sont bons ou non. Il évitera ainsi d'abandonner son âme au danger de perte, à D.ieu ne plaise, et de poursuivre sa routine comme un aveugle cheminant dans l'obscurité. »

Tout Juif a pour devoir de méditer sur ses actes et d'y chercher d'éventuelles scories. S'il en trouve, il les reconnaîtra aussitôt et commencera à les réparer, sans laisser le temps à sa fierté de reprendre le dessus. Car ce vice provient du mauvais penchant, qui y a recours pour cacher à l'homme ses défauts. En particulier, nous profiterons de ces jours de miséricorde pour nous extirper de notre torpeur et établir un bilan honnête de notre situation spirituelle.

De la sorte, nous serons prêts à nous présenter au jugement.

LE CHABBAT

La bénédiction des anges et la louange de la femme



1. Nos Sages ont affirmé (*Chabbat* 119b) : « Le vendredi soir, lorsque l'homme rentre chez lui de la synagogue, il est accompagné par deux anges, un bon et un mauvais. Arrivé chez lui, s'il trouve les lumières allumées, la table mise et son lit arrangé, le bon ange dit : "Puisse-t-il en être de même le prochain Chabbat !" et le mauvais ange est contraint de répondre "Amen". S'il ne trouve pas tout cela, le mauvais ange dit : "Puisse-t-il en être de même le prochain Chabbat !", tandis que le bon ange doit répondre "Amen" contre son gré. »

2. Quand l'homme rentre chez lui, il dira avec joie et le visage chaleureux : « Chabbat chalom ! » Ensuite, tous les membres de la famille se réuniront autour de la table pour chanter ensemble « Chalom alékhem ». On a la coutume de le répéter trois fois.

3. Puis, dans toutes les communautés juives, on a la coutume d'entonner « Echet 'Haïl ». Certains maris ont l'habitude, lorsqu'ils arrivent au verset « Bien des femmes se sont montrées vaillantes », de désigner du doigt leur épouse en prononçant la fin du verset, « tu leur es supérieure à toutes ». Il se souviendra ainsi que, pour lui, sa femme est la meilleure qui puisse être et, simultanément, celle-ci aspirera à l'être. On raconte que Rav Elazar Ména'hém Shakh *zatsal* prononçait ce verset avec une grande emphase.

4. Lorsque les enfants d'Israël se trouvaient dans le désert, le Saint béni soit-Il leur faisait quotidiennement tomber la manne du ciel. Le vendredi, ce pain céleste tombait en double quantité, pour vendredi et pour Chabbat (cf. *Chémot* chap. 16). En souvenir de cela, nous prenons deux pains pour chaque repas de Chabbat.

5. Nos Sages affirment (*Mékhilta*) que le vendredi, deux mesures (*omérim*) tombaient du ciel. À partir de chaque *omèr*, ils confectionnaient deux pains ; en tout, ils en avaient donc quatre. Le premier était consommé le vendredi matin, le second le vendredi soir, le troisième le Chabbat matin et le quatrième à *séouda chlichit*.

6. Les deux *'halot* doivent être couvertes en dessous et au-dessus. Plusieurs raisons sont données à cette pratique. Tout d'abord, cette présentation atteste l'importance et le respect que nous accordons au repas du Chabbat. Par ailleurs, elle évoque la manne, précédée et suivie, sur terre, d'une couche de rosée, dont elle était donc entourée, comme si elle se trouvait dans une boîte. Enfin, a priori, on aurait dû sanctifier le jour saint en récitant la bénédiction sur le pain, plus important que le vin, puisqu'il le précède dans l'énumération des sept fruits d'Israël ; aussi, afin de ne pas « faire honte » au pain, on le recouvre, comme s'il ne se trouvait pas là. On peut ensuite réciter le Kidouch sur le vin, puis la bénédiction sur le pain.



en SOUVENIR DU JUSTE

**Rabbi
Ovadia
Abdallah
Somekh
zatsal**

La famille Somekh était l'une des plus prestigieuses de Babylone. D'après la tradition, elle descendait de Rabbénou Nissim Gaon, qui remplissait les fonctions de *Roch Yéchiva* de Naharda, à Bavel.

Rabbi Abdallah Somekh, fils de Rabbi Avraham, naquit en 5573. Il apprit essentiellement la Torah auprès de Rabbi Yaakov ben Rabbi Yossef Harofé. Rabbénou Yossef 'Haïm, le Ben Ich 'Haï, était l'un de ses fidèles élèves de Torah exotérique. Dans son ouvrage *Rav Péalim*, il mentionne Rabbi Yaakov Harofé par ces termes « Le grand Rav, l'éminent décisionnaire ».

Au départ, Rabbi Somekh tirait son gagne-pain du commerce. Mais, lorsqu'il constata le relâchement de sa génération dans l'étude, il décida d'abandonner son travail pour se consacrer à la diffusion de la Torah. Il prit dix jeunes hommes, animés de crainte de D.ieu et d'un haut niveau en

Torah, et la leur enseigna gratuitement. L'un des célèbres notables de la ville de Bagdad, Yé'hezkel ben Réouven Ménaché, soutint Rabbi Somekh dans cette tâche. En 5600, il acheta une grande cour, dans laquelle il fit construire un *beit hamidrach*, qui fut nommé d'après lui, « Midrach abou Ménaché ». Il combla tous les besoins du Maître et de ses disciples.

Ce notable mettait un point d'honneur à soutenir ces étudiants tout au long de leur vie et à se soucier que rien ne leur manque. Aux célibataires, il remettait une bourse mensuelle fixe et, quand ils étaient en âge de se marier, il assumait les frais des noces. Même après leur mariage, il continuait à les soutenir, ainsi que les membres de leur famille.

Lorsque le Ben Ich 'Haï commença à devenir célèbre et à donner des cours à la synagogue le Chabbat, Rabbi Somekh s'efforçait de s'y rendre avant lui, afin de se lever en son honneur à son arrivée. L'immense assistance, qui emplissait la pièce de la grande synagogue, restait interdite face à ce spectacle d'un Maître se levant devant son disciple. Tous en déduisirent le considérable niveau de ce dernier.

Il décéda un soir de Chabbat, le 18 Élou 5649. On raconte que les Juifs voulurent l'enterrer dans la cour de la sépulture de Yéhochoua ben Yéhotsadak Cohen Gadol – située dans la partie ouest de Bagdad –, près de son Maître, Rabbi Yaakov Harofé. Cependant, les non-Juifs les en empêchèrent. Leur gouverneur, Al-Karakh, se rendit sur place et leur interdit de continuer à

creuser. Les Juifs firent appel au chef de Bagdad, sympathisant envers eux, et c'est ainsi que deux camps adverses se formèrent. Les discussions furent violentes et aboutirent même à des affrontements physiques.

Le gouverneur de Bagdad accusa les Juifs d'avoir frappé des Musulmans et mit plusieurs Sages derrière les barreaux. Les Juifs se rendirent dans la ville pétrolière de Mossoul et, de là, envoyèrent des émissaires dans la ville turque de Constantinople, ainsi qu'au comité des émissaires communautaires, à la famille Sasson de Londres et à encore d'autres communautés européennes. Ils les informèrent du fait que le gouverneur de Bagdad se conduisait cruellement envers les Juifs, alors qu'ils étaient innocents.

Ces efforts furent couronnés de succès, puisque le gouverneur fut démis de ses fonctions. Pour apaiser les non-Juifs, on sortit le corps du Rav de sa tombe. Les Rabbanim qui s'en chargèrent furent surpris de constater qu'il était intact, exactement dans le même état que le jour où il avait été déposé.

On raconte que, suite à cet incroyable spectacle, de nombreux non-Juifs se convertirent. Quand le nouveau gouverneur de Bagdad, Wali, constata ce miracle, il descendit de son cheval et ordonna à ses hommes d'en faire de même, expliquant que pour les funérailles d'un homme saint, méritant un tel miracle, il n'était pas approprié de monter à cheval et il existait un devoir moral de l'accompagner à pied.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !